Objet : préavis de grève pour la période du 27 septembre 2026 au 31 décembre 2026

Madame la Rectrice de l'académie de Lille,
Mesdames et Messieurs les DASEN du Nord et du Pas-de-Calais

Notre syndicat Lutte de classes éducation Hauts-de-France (anciennement NORD éducation – académie de Lille) dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant, **du 27 septembre 2026 au 31 décembre 2026**, l'ensemble des personnels de l'éducation (AED, AESH, enseignant·es, personnels administratifs, sociaux et de santé, personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé·e·s par le ministère de l'Éducation nationale ou les collectivités territoriales).

Ce préavis de grève doit permettre aux personnels qui le souhaitent d'être grévistes en fonction des situations nationales ou locales, afin de lutter contre la casse du service public, pour leurs conditions de travail, et pour toute décision administrative qui irait à l'encontre de l'éthique (rupture des droits fondamentaux, dans et hors de l'éducation, en matière de santé, d'éducation, de vie privée et familiale, de droit d'asile)

Nous demandons :

- que tous les postes soient pourvus à la mesure des besoins réels, et avec des personnels formés ;
- que les conditions de travail de chacun et chacune soient décentes ; cela implique la réduction des effectifs de classe et la diminution du temps de travail ;
- qu'une revalorisation salariale soit faite, prioritairement pour les salaires les plus bas, afin de faire face à l'inflation ;
- que tous les personnels précaires soient titularisés sans condition de concours ni de nationalité ;
- que les mineurs et mineures isolé·e·s soient scolarisé·e·s dès qu'ils et elles en font la demande, en attente des décisions administratives de régularisation ;
- que toutes les réformes néo-libérales qui détruisent l'éducation et les services publics soient abrogées ;
- que les moyens dans l'éducation prioritaire et l'enseignement spécialisé soient rétablis ;
- que le bâti scolaire soit amélioré dans le sens d'une réelle prise en compte des problématiques écologiques, et pour la même raison qu'une dé-numérisation de l'éducation soit réalisée (notamment la suppression de tout dispositif d'enseignement ou de formation à distance et la limitation de l'usage des ENT), ainsi qu'une inscription claire au droit à la déconnexion numérique.

Afin qu'aucune ambiguïté ne permette de faire pression sur les personnels grévistes, nous vous demandons de bien vouloir en aviser toutes les directions des personnels concernés.

En vous priant de croire, Madame la Rectrice d'académie, à notre attachement au service public d'éducation.

Pour LDC éducation Hauts-de-France

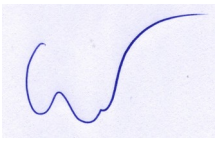

Edward Millot, co-secrétaire du syndicat LDC éducation Hauts-de-France